



**Pour garantir
la transparence
du scrutin**

**Toutes les
mesures ont
été prises** p.2

**Port intégré
d'Owendo**

**Un outil de
compétitivité
unique** p.8



Pour garantir la transparence du scrutin

Toutes les mesures ont été prises



Si les uns souhaitent réellement, sans arrière-pensée, un scrutin libre et transparent, d'autres voient des anomalies partout pour des raisons difficilement avouables. En tout cas une chose est sûre : toutes les mesures ont été prises pour garantir la transparence du scrutin.

Le fichier électoral, élaboré sur la base du système d'enrôlement biométrique, est plus que fiable. Il a d'ailleurs déjà été utilisé après une vérification opérée par la société spécialisée Gemalto, recrutée sur appel d'offre international.

Il n'y a pas d'ajouts d'électeurs fantômes, au contraire les révisions ont permis d'apurer la liste et de supprimer les doublons. 157 commissions d'enrôlement sur le territoire national et 33 commissions consulaires ont été mises en place à cet effet.

Après le recensement, le fichier électoral comptait plus de 800 000 électeurs. Ce qui est évidemment peu probable avec une population de 1,6 million d'habitants de l'époque, considérant la proportion de jeunes de moins de 18 ans. Après un premier travail de vérification, la liste électoral ne compte plus que 628 000 électeurs.



Ce fichier a été utilisé lors des législatives de 2011 et des élections locales de 2012 et 2013. Pour l'élection présidentielle de 2016, la liste électorale affiche exactement 628 124 électeurs, soit 34,9% de la population gabonaise estimée à 1,8 million d'habitants.

Il s'agit d'un scrutin national

Qu'il y ait plus de votants que d'habitants dans certaines localités, est un phénomène social très normal au Gabon, un pays qui compte 85% de citoyens. Les électeurs qui habitent ou travaillent en ville préfèrent s'inscrire dans leur village ou localité d'origine. C'est une tradition qui n'est pas remise en cause par la loi.

Ce qui est interdit, c'est de s'inscrire deux fois sur la liste électorale. Le doublon est quasiment impossible avec le système appliqué par Gemalto. L'important est donc d'avoir 628 124 électeurs et non pas la répartition de ceux-ci, d'autant qu'il s'agit d'un scrutin national.

L'Etat et la communauté internationale ont voulu que l'élection présidentielle se fasse dans les règles et dans la transparence. D'où les différentes mesures prises et l'invitation des observateurs internationaux à venir au Gabon. Plus de 600 observateurs étrangers et nationaux sont sur le terrain pour s'assurer que le scrutin se déroule convenablement.

Présidentielle 2016

Aux urnes, citoyens !

Ce samedi 27 août 2016, le peuple gabonais a rendez-vous avec l'histoire. Il s'agit pour lui de faire le bon choix : se projeter vers l'avenir ou retourner en arrière.

A travers ce scrutin majeur qui met en compétition dix candidats, les Gabonaises et les Gabonais vont choisir, sur la base de son sens de l'éthique et de la loyauté, de son projet de société, de ses convictions fortes, celui qui est le plus apte à conduire le pays vers un niveau de déve-

loppement à la hauteur de ses potentialités.

Par différents canaux, les électeurs ont clairement laissé entendre qu'ils veulent un leader visionnaire, dynamique et courageux disposé à bâtir ensemble un pays prospère, juste, écouté, respecté, respectable et à l'écoute du monde, un pays à l'avant-plan des enjeux du XXIème siècle.

Ils réclament également que celui qui sera élu président pour les sept prochaines années soit capable de s'assurer la paix, la stabilité et l'unité du pays. Le Gabon peut être

fier d'avoir toujours su maintenir cette paix et cette unité malgré les tentatives de déstabilisation et de division. Ce n'est pas aujourd'hui qu'il va s'aventurer à casser cet acquis fondamental.

Alors, chers concitoyens, allez voter aujourd'hui ! Car voter c'est un droit et aussi un devoir civique essentiel au fonctionnement de notre jeune démocratie. L'abstention c'est dire oui à ce qui a été voté par d'autres, qui n'ont pas forcément les mêmes opinions que nous.



Scrutin présidentiel

628 124 électeurs inscrits



La liste électorale concernant l'élection présidentielle du 27 août, pour garantir sa fiabilité, a été confectionnée sur la base du système biométrique. Au total, elle compte 628 124 électeurs inscrits. Ce qui semble bien logique pour une population d'environ 1,8 million d'habitants sur l'ensemble du territoire.

Il s'agit d'une liste électorale biométrique réalisée en collaboration avec une entreprise spécialisée dans la sécurité numérique et informatique. Par rapport aux élections territoriales de 2013, la liste électorale a connu une rallonge à cause notamment de l'inscription des Gabonais de l'étranger qui ne participaient pas aux élections locales.

On compte ainsi environ 48 000 électeurs de plus par rap-

port aux élections de 2013, dans la nouvelle liste électorale biométrique. Les autorités réfutent les hypothèses d'un « gonflement » du nombre d'électeurs. D'autant que l'élaboration de la liste électorale a été le fruit d'une longue concertation.

L'opposition gabonaise a été ainsi impliquée dans le processus depuis environ un an. Une série de rencontres a eu lieu entre le ministère de l'Intérieur et les partis politiques de l'opposition avant la finalisation de la liste.

La Commission électorale nationale et permanente (Cenap) est déjà en possession de la liste électorale depuis plusieurs semaines. Il revient donc aux 628 124 électeurs gabonais de désigner celui en qui ils vont remettre la destinée de leur pays dans les sept prochaines années.



Peut-on voter sans carte d'électeur ?

Oui c'est possible avec une autre pièce d'identité

Les cartes d'électeur sont délivrées à leurs titulaires par l'administration jusqu'à vingt-quatre heures avant le scrutin. Les cartes restantes sont regroupées et mises à la disposition des électeurs dans les centres et bureaux de vote le jour du scrutin.

Pour une application efficiente de ces dispositions légales, les cartes d'électeur non-retirées jusqu'au 26 août 2016 seront tenues à la disposition des électeurs dans chaque bureau de vote, sous le contrôle et la responsabilité du Vice-président commis par le président du bureau de vote au contrôle des inscriptions sur la liste électorale et des pièces d'accès à la salle de vote.

Mais au cas où vous n'avez pas pu récupérer ou aussi perdu votre carte d'électeur, un responsable procédera à la vérification de votre inscription dans la liste électorale.

L'accès au bureau de vote est conditionné par la présentation des pièces suivantes :

En milieu urbain (dans les villes):

La carte d'identité nationale ou un passeport en cours de validité.

En milieu rural (dans les départements et villages)

A défaut des pièces citées ci-dessus, une pièce d'état civil (acte de naissance, jugement supplétif, acte de mariage...) originale ou légalisée.



Cenap

Son organisation et ses missions

Selon l'article 7 de la loi 7/96 modifiée portant dispositions communes à toutes les élections politiques au Gabon, « la préparation, l'organisation et l'administration des élections incombent respectivement à l'administration, sous l'autorité du ministre chargé de l'intérieur, et à la commission électorale nationale autonome et permanente, en abrégé Cenap ».

La Cenap est chargée de l'organisation et l'administration des élections, en particulier leur bonne organisation matérielle. Elle jouit de l'autonomie de gestion budgétaire.

La Commission est conduite par un président désigné par la Cour constitutionnelle et assisté deux vice-présidents dont l'un est choisi par les par-

suite page 5

tis politiques de la majorité et l'autre par ceux de l'opposition. Le ministère de l'Intérieur désigne le rapporteur général. Deux rapporteurs officient au sein de la Cenap. L'un est choisi par les partis politiques de la majorité et l'autre proposé par les partis de l'opposition. Il en va ainsi des deux questeurs.

La Cenap désigne le président des commissions électorales locales. Les partis politiques de la majorité et de l'opposition désignent à parité les vice-présidents. Ce sont les commissions locales, donc de proximité, qui désignent les présidents des bureaux de vote. Ce dernier est assisté de deux vice-présidents et deux accessaires choisis à parité par les partis politiques de la majorité et de l'opposition. La Cenap forme les agents chargés des opérations électorales.

L'annonce des résultats

Les commissions électorales locales sont les démembrements au niveau provincial, départemental, communal, des arrondissements et consulaire de la Cenap. Elles organisent les opérations de vote à l'éche-



lon local. Elle centralise les résultats au niveau local.

L'annonce des résultats locaux est confiée au Préfet ou au Gouverneur, c'est-à-dire au représentant de l'Etat. A l'échelle nationale, le Ministre de l'Intérieur est invité par la Cenap à annoncer au public les résultats obtenus par chaque candidat.

Une fois que le Ministre de l'Intérieur a publié les résultats, la Cenap envoie à la Cour constitutionnelle et au Conseil National de la Démocratie les matériels de vote nécessaires pour contrôler et juger la validité de l'élection, notamment les exemplaires de procès-verbaux de chaque bureau de vote

recueillis par les démembrements avant d'être centralisés au siège de l'institution.

La Cenap réceptionne la liste électorale établie par le ministère de l'Intérieur. Elle effectue des vérifications sur la liste électorale des bureaux de vote. Elle peut donc apporter des rectifications en cas d'erreur ou d'omission. La Cenap reçoit et examine les dossiers de candidature. Elle valide ou non les candidatures au regard de la loi électorale. Elle veille au bon déroulement de la campagne électorale.

La Cenap assure de nombreuses tâches pour la bonne tenue du scrutin. Elle reçoit de l'administration le matériel électoral et les distribue dans tout le pays via ses démembrements. Elle publie la liste des centres de vote et bureaux de vote déterminés par le ministère de l'Intérieur.

Les commissions locales désignent les contrôleurs chargés de superviser les opérations de vote. Elles organisent le ramassage et la transmission des procès-verbaux des bureaux de vote au lieu de centralisation des résultats. Elles recensent les votes localement avant de centraliser les résultats au niveau national.



Logements

100 000 fonctionnaires concernés

L'amélioration des conditions de vie de l'ensemble des Gabonais se poursuit. Cela devra passer notamment par la revalorisation de la situation des fonctionnaires du pays, qui constituent une frange non négligeable de la population active.

C'est dans cette optique que l'Etat vise à garantir un logement décent à quelque 100 000 fonctionnaires du Gabon. Pour y parvenir, il prévoit la mise en place d'un compte de refinancement de l'habitat et la création d'un Fonds national de l'Habitat. Il s'agit de deux structures qui vont faciliter l'accès des agents de l'Etat à des financements pour l'acquisition ou la construction de logements décents. Des parcelles de terrains seront, en outre, accordées à des fonction-

naires, à travers la viabilisation assurée par des coopératives ou des mutuelles.

Depuis plusieurs années, l'Etat s'est proposé de trouver les moyens de combler le déficit en matière de logements à travers le pays. Des actions concrètes ont été menées mais la tâche est immense. Il fallait aussi peaufiner une stratégie plus adaptée à la situation globale au Gabon, tout en prenant en considération les différents niveaux de revenu de la population.

En ce qui concerne ainsi les agents de

l'Etat, une nouvelle démarche sera entamée très prochainement. Parallèlement, des réformes ont été engagées dans le régime foncier gabonais pour faciliter également l'accès des citoyens à un titre foncier. Il est question de parvenir à l'octroi de 50 000 titres dans les prochaines années. Car l'accès à la propriété et l'accès au logement sont intrinsèquement liés.





Port intégré d'Owendo

Un outil de compétitivité unique

8

Port minéralier développé par la société Gabon Special Economic Zone Ports, dans le cadre d'un partenariat public privé (88 milliards FCFA) entre la République gabonaise et Olam International, la plateforme intégrée d'Owendo d'un outil de compétitivité unique sur la façade atlantique du continent.

Projet intégré de transport multimodal par barges puis par empileurs-récupérateurs, ce port - qui s'imposera comme un acteur majeur du secteur primaire - offre une solution logistique pour les exploitants miniers.

Réparties sur 45 ha gagnés sur l'eau, les installations intégreront un terminal minéralier d'une capacité finale de 10 millions de tonnes et un terminal polyvalent d'agrégats.

Une réalisation qui a déjà généré 300 emplois directs et 1000 indirects.

Bonus de productivité de 75%

Achevée dans un temps record de douze mois, la phase de remblais (2 millions m³) autorise déjà l'installation d'un quai de 170 m et la pose d'1,5 km de rails reliés au réseau ferroviaire national.

Locomotives, wagons, grues de déchargement, fibre optique, tout est prêt pour la mise en exploitation, avec déjà de premiers clients comme Colas et Nouvelle Gabon Mining. Et ainsi accélérer le changement des ports et rades du Gabon, lancés dans une course concurrentielle qui leur permet d'afficher un bonus de productivité de 75% et une réduction du temps d'attente des navires de 7 à 2 jours.

Ce projet industriel majeur est facilité par une convention de prêt de 33 milliards signée en janvier 2016 entre la République gabonaise et la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC) - dont 8,48 % du capital est détenu par le Gabon - mais aussi par BGFIBank.